

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 14 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAC 136 Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Immanence (15e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 avril 2018, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Immanence (15e) ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 16 avril 2018 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 35.000 euros est attribuée à l'association Immanence 21, avenue du Maine (15e) pour son activité en 2018 contribuant à favoriser la création et la diffusion de l'art contemporain. 19645 ; 2018-02932

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention avec l'association Immanence pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement, dont le texte est joint en annexe au présent projet.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2018 de la Ville de Paris, nature 65748, rubrique 3112.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO